

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 24 août 2021

Etaients présents : Mmes et MM. F.DREVET, F.BENEDIC, J.P.JEROME, M.AUBRY, A.THOUVENIN, A.PARISOT, J.F.MAURICE, E.MAURICE, T.THOMAS, C.HENNEQUIN, T.JEANCOLAS, P.MASSON, N.BIETTE, C.GIGNEY, S.HUMBERT, J.C.HOFFMANN, V.DEFER

Absents excusés : Mmes et MM. R.DIECKMANN (pouvoir à T.JEANCOLAS), G.JOLY Geoffrey (pouvoir à C.HENNEQUIN), C.ADELBRECHT (pouvoir à J.C.HOFFMANN)

Absents : Mmes et MM. T.CARDOSO, E.VOGEL, D.CLAUDIC

Secrétaire de la séance : Mme A.THOUVENIN

### 78) ELECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DES RESEAUX ISSUS DU POSTE LE CHESNOIS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 44 du 29 avril 2021, par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'électrification rurale du SDEV consistant en le renforcement des réseaux issus du Poste Le Chesnois en demandant toutefois au SDEV Maître d'Ouvrage d'attendre la notification de subvention. Monsieur Jean-François MAURICE, Adjoint au Maire, rappelle les travaux prévus dans le cadre de ce projet. Considérant l'information reçue de la part du SDEV selon laquelle cette opération ne pourra être subventionnée par le Conseil Départemental en 2021 ; Considérant la nécessité de mener ces travaux dans les meilleurs délais ; Considérant par ailleurs la complétude du dossier déposé par le SDEV auprès du Conseil Départemental, laquelle complétude autorise le déclenchement des travaux, sans préjuger de l'attribution future, d'une subvention ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CORRIGE ET COMPLETE** la délibération n° 44 du 29 avril 2021 selon les points suivants :

\* Le Conseil Municipal demande l'engagement de l'opération sans préjuger de l'attribution future d'une subvention par le Conseil Départemental

\* Le Conseil Municipal demande au SDEV de solliciter, dans le cadre de cette opération nommée en objet, une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2022.

### 79) OPERATION "VOLETS REPEINTS"

Monsieur le Maire assisté par Madame Julie CONÉ Cheffe de Projet, rappelle l'objet de l'opération "Volets repeints" :

Dans le cadre du programme de revitalisation du Bourg-Centre et du Label Petites Villes de Demain, la mise en œuvre par la Commune de LA VÔGE-LES-BAINS, Epinal Tourisme et le Collectif Citoyen du Val de Vôge, d'une action collective et participative de mise en peinture des volets et portes en bois, à l'aide de peintures naturelles. L'objet de cette opération est de contribuer à l'embellissement du cadre de vie et donc au "bien vivre" des habitants et des visiteurs de la commune et de mettre en valeur le patrimoine local.

Il propose une convention "opérations volets repeints 2021" définissant les règles générales (engagement de la commune et des propriétaires volontaires de volets et autres portes) et les conditions financières spécifiques à l'année 2021. Cette proposition est enrichie à l'occasion du débat (prise en compte seule des volets et portes visibles depuis l'espace public et présentant dès lors un intérêt collectif). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **VALIDE** la convention telle que présentée et enrichie à l'occasion des débats ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention

### 80) CHARTE CHANTIER COLLECTIF CITOYEN DU VAL DE VÔGE

Le Maire donne lecture de la Charte Générale relative à tous les Chantiers participatifs organisés par la Commune de LA VÔGE-LES-BAINS et le collectif du VAL DE VÔGE et notamment les 5 priorités validées par délibération n° 82 du 24/08/2021. Cette charte, précise les règles et engagements de la Commune, des accompagnateurs professionnels, et des participants volontaires bénévoles. Il invite le Conseil à délibérer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCEPTE** la Charte Générale.

### 81) OPERATION "VITRINE DES ARTISANS LOCAUX" : CONVENTION

Le Maire donne lecture de la Convention de l'opération "Vitrine des Artisans Locaux" dont l'objet est, dans le cadre du Programme de Revitalisation du Bourg-Centre et du Label Petites Villes de Demain, la mise en place et l'usage d'une vitrine d'exposition des œuvres et objets des artisans d'art et artistes de La Vôge-les-Bains et du Val de Vôge, action proposée par la Municipalité et le Collectif Citoyen du Val de Vôge. Suite à informations et précisions données par Madame Julie CONÉ Cheffe de Projet, il invite le Conseil Municipal à en délibérer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

## **82) CHANTIERS PARTICIPATIFS**

Monsieur le Maire fait part des réflexions menées à l'occasion de l'étude de Revitalisation Bourg-Centre, quant à la mise en place de chantiers participatifs. Madame Julien CONÉ, Cheffe de Projet, revient sur les choix émis à l'occasion des réunions du Collectif Citoyen du Val de Vôge. Parmi ceux-ci, une proposition de 5 chantiers participatifs est proposée, à la validation du Conseil Municipal, validation valant engagement de la commune à participer au financement de ceux-ci :

- Journée citoyenne de nettoyage : ramassage de déchets et/ou arrachage de plantes et démaussage
- Valorisation des cheminements doux/des "coulisses insoupçonnées" (ruelle des escargots, traboule rue de la Roche...) : relevés, cartographie, nettoyage, balisage, valorisation via support touristique, animation ?
- Décorations des vitrines vacantes : street art, musée éphémère, expositions..., mise en valeur des atouts du territoire
- Plantations d'arbres fruitiers de façon diffuse dans les 3 communes déléguées (exemple aires de jeux, pour créer des zones d'ombre)
- Embellissement des murs aveugles via réalisations de fresques, de trompe-l'œil, etc....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **VALIDE** les 5 chantiers participatifs prioritaires tels que présentés ci-dessus

## **83) ACCEPTATION D'UN DON**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de don à la Commune de la parcelle cadastrée 234 ZI 85 faite par Monsieur LAURENT Jean-Marie demeurant 10 rue de la Lorraine à 88510 Eloyes. A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Michel AUBRY, Maire délégué de HARSULT, fait part des informations nécessaires (localisation, surface, consistance...) à la réflexion des conseillers et à leur prise de décision. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **REFUSE** le don de la parcelle citée ci-dessus.

## **84) GARANTS AFFOUAGES 2021/2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DESIGNE** les personnes suivantes en qualité de garants des affouages pour la saison 2021/2022.

- Commune déléguée de Bains-les-Bains : Jean-Paul POIROT
- Communes déléguées de Hautmougey et Harsault : Michel GERARD et Mathieu DUCHENE

## *QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES*

### **1) Vidéoprotection :**

Monsieur le Maire rappelle les points suivants concernant la démarche entreprise dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur la commune. Il rappelle qu'il s'agit de captage d'images sur des sites précis stratégiques avec visualisation uniquement si problème rencontré et autodestruction des images au bout d'une durée habituellement de 15 jours.

- 24/09/2019 : délibération favorable à la réalisation d'une pré-étude de diagnostic à réaliser par les services de gendarmerie.
- Novembre 2019 : rendu de la pré-étude diagnostic par les services de gendarmerie.
- 30/01/2020 : validation de la pré-étude de faisabilité. Cette pré-étude laisse apparaître une difficulté de transmission et analyse des données sur un site, vu le périmètre important de la commune. Cette difficulté devant être levée à l'occasion du déploiement de la fibre, il a été décidé alors, de patienter jusqu'à celui-ci.
- Aides financières : une aide peut être accordée au titre de la DETR (20 – 40 %). Par ailleurs, la Région peut aider à hauteur de 50 % avec un plafond de subvention de 20 000 € voire 30 000 € si souscription à un groupe fermé d'utilisateurs (boucle fibre optique) auprès de Losange. Suite à rappel de ces points, le Maire sollicite l'approbation du Conseil pour poursuivre la démarche (sollicitation entreprises). Celui-ci lui accorde.

### **2) EPFGE : convention de projet :**

Monsieur le Maire informe qu'il soumettra à l'approbation du Conseil Municipal, une Convention de Projet qui pourrait dans la foulée être suivie d'une autre sur un autre périmètre d'importance. Cette convention de projet intéresserait plusieurs propriétés foncières et immobilières situées dans le centre (rue d'Epinal, rue des Vergers, rue Marie Poirot, place du Fiarupt).

Monsieur le Maire précise les obligations de rachat par la commune dans un délai donné (10 ans) et les accompagnements financiers possibles de l'EPFGE (déconstruction 80 % ; orientation équipement public à vocation intercommunautaire 80 % (clos - couvert) ; logement : étude de faisabilité de projet 80 %). L'enveloppe nécessaire pour cette première convention de projet se situerait entre 200 et 250 000 €.

### **3) Echéances – Evénements :**

Monsieur le Maire rappelle quelques dates importantes à venir :

- 26/08 : projection d'un film sur le Canal des Vosges
  - 29/08 : repas commun Harsault
  - 31/08 : FODEX : réunion d'informations aux associations
  - 01/09 : Conseil d'Administration CCAS
  - 04/09 : cérémonie des nouveau-nés
  - 05/09 : Maquis de Grandrupt : commémoration
  - 10-11-12/09 : fête patronale (Bains)
  - repas des aînés (Hautmougey 2/10 ; Bains les Bains 17/10 ; Harsault 31/10)
- Il précise que le prochain Conseil Municipal sera entre le 20 et le 24 septembre.

### **4) Patrimoine Culturel :**

Madame Anny THOUVENIN, Adjointe, fait le point sur l'état d'avancement de la restauration de La Vierge à l'Enfant, et des retable et autel associés.

### **5) Bois :**

Monsieur Jean-François MAURICE, Adjoint, fait le point sur les ventes de bois :

- Vente de sapins secs et verts – parcelles 40 – 41 (Falvinfoing) : scierie SCHILLIGER – 301.150 m<sup>3</sup> pour 11 886.76 € HT (14 000 € TTC), soit 39.47 € HT/m<sup>3</sup> (bord de route).

### **6) La Forge de Thunimont : câble :**

Le réseau câblé a été détérioré suite à une manœuvre accidentelle par un exploitant agricole. Déclaration a été faite aux assurances. Se posera la question de reprendre ou non ce réseau de conception et technicité dépassées, et dans le cas de non-reprise, d'inciter les foyers de La Forge de Thunimont à passer à la parabole et /ou à la fibre optique.

### **7) Etude de Revitalisation Bour-centre, vie du Conseil et vie publique :**

Madame THOUVENIN, Adjointe, tient à s'associer aux propos écrits par Monsieur le Maire dans le cadre du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 août, Conseil Municipal au cours duquel il a apporté tout son soutien à Madame Julie CONÉ, Cheffe de Projet, dont le travail avait été bafoué par Monsieur HUMBERT dans la presse et sur les réseaux prétendant que toutes les réunions organisées et menées ne servaient à rien.

Madame GIGNEY accuse Monsieur HUMBERT d'avoir propagé par ses propos une image négative du commerce local au-delà de LA VÔGE-LES-BAINS, en diffusant par la presse écrite vosgienne, les conclusions de l'étude sur la commercialité de LA VÔGE-LES-BAINS, conclusions qui n'auraient dues être qu'un outil transparent de travail utilisé seulement localement. Monsieur HUMBERT prétend qu'il n'en est rien. Monsieur le Maire pense que pour Monsieur HUMBERT, l'important n'était pas l'aide qu'il pouvait apporter au commerce local mais de s'assurer une tribune de visibilité.



LA VÔGE-LES-BAINS, le 21 septembre 2021  
Le Maire,

Frédéric DREVET